

**MAIRIE**  
**33820 SAINT AUBIN DE BLAYE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-73**

Nombre de conseillers  
en exercice : **12**  
présents : **11**  
votants : **11**

**OBJET :**  
**BIENS SANS MAITRES PARCELLES avec PROPRIETAIRE INCONNU ou NON IDENTIFIE**  
**MODIFICATION**  
**ANNULE & REMPLACE la délibération n° 2023-06 & l'arrêté n°2023-007.**

Date de convocation du Conseil : **31 octobre 2023**  
Affichée le : **31 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **07 novembre 2023**  
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**  
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie**  
**Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,**  
**OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire informe Le Conseil Municipal, concernant la procédure des Biens Sans Maîtres que le service des Impôts souhaite que la SAFER, retire deux parcelles de la procédure. AM 52 et AM 53. C'est à tort et par erreur qu'elles ont été mentionnées dans l'arrêté et dans la délibération pour les parcelles AM 52 et AM 53.

Elles appartenait en usufruit à Monsieur Georges André BIZON né à FLEAC SUR SEUGNE (17) le 15/02/1932.

Il est **décédé le 16/02/2012 à LHERM (31)**, soit moins de 30 ans.

Son usufruit s'est éteint automatiquement par son décès en 2012, ainsi la pleine propriété de ces parcelles est donc revenue à l'indivision BONPAIN, à savoir :

- Monsieur Jacky BONPAIN né à PLEINE SELVE (33) le 01/01/1942 et **décédé à COMPIEGNE (60) le 25/11/2022** (moins de 30 ans).
- Monsieur Jean Jacques BONPAIN né SAINT CIERS SUR GIRONDE (33) le 14/05/1947 et **décédé à CORNEBARRIEU (31) le 29/03/2018** (moins de 30 ans).
- 

Ici les propriétaires ne sont pas inconnus, ni disparus, ni décédés depuis plus de 30 ans, nous ne pouvons pas les incorporer. Trois successions sont en attente de règlement.

Cela modifie et porte, pour cette deuxième catégorie de biens présumés sans maître, la surface totale attribuée à la commune de ST AUBIN DE BLAYE à :

- **82.030,00 m<sup>2</sup> + 4.810 m<sup>2</sup> pour une valeur totale de 34.613,15 €.**

La délibération annule et remplace la délibération n° 2023-06 et se poursuit comme suit :

SLO

**INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRES**

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants,
- Vu le Code Civil, notamment son article 713,
- Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 08 novembre 2021,
- Vu l'arrêté n° 2021-37 en date du 09 novembre 2021 pris sur délibération et prescrivant la procédure de publicité ainsi que l'ouverture d'un délai irréductible de six mois, permettant de vérifier que les critères posés par l'article L 1123-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques sont réunis.
- Vu l'accomplissement de toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires, ainsi qu'en attestent les certificats d'affichage et de publicité ainsi que les accusés de réception correspondant aux envois postaux réalisés

**Considérant** que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles ci-dessous désignées.

Le Conseil municipal décide d'incorporer dans le domaine communal les parcelles suivantes :

N° Parcelle	N° Parcelle	LIEU DIT	surface cadastrale - m²
AM	94	LES PARIENSES	1 625,00
AM	96	LES PARIENSES	654,00
AM	123	LES PARIENSES	1 993,00
AM	168	GRAND JARD	653,00
AN	26	CHAMP DE RICHAUDEAU	3 186,00
AN	32	CHAMP DE RICHAUDEAU	428,00
AN	60	HURLELOUP	1 314,00
AN	72	HURLELOUP	872,00
AN	97	HURLELOUP	925,00
AN	101	HURLELOUP	1 312,00
AN	132	HURLELOUP	2 790,00
AN	140	HURLELOUP	2 945,00
AE	684	MOXENNE	38,00
AN	170	LES FILLOLELES	1 552,00
AE	146	BOIS DES ABEILLES	178,00
AM	80	LES PARIENSES	1 099,00
AM	58	LES PARIENSES	685,00
AL	510	LES ROMPIS	210,00
AL	507	SABLES DE MENARDEAU	1 176,00
AL	503	LES PAGNAUDERIES	437,00
AL	492	LES PAGNAUDERIES	1 062,00

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

SLOW

ID : 033-213303746-20231107-202373BIENSANSM-DE

AL	435	LES PAGNAUDERIES	216,00
AL	426	LES PAGNAUDERIES	728,00
AL	424	LES PAGNAUDERIES	459,00
AL	414	LES PAGNAUDERIES	2 461,00
AL	410	LES PAGNAUDERIES	890,00
AL	407	LES PAGNAUDERIES	785,00
AL	404	LES PAGNAUDERIES	68,00
AL	374	AU PETIT JARD	353,00
ZC	155	LES TUBERIES	420,00
ZC	75	PETITS PRES SUD	700,00
ZC	19	LE TOUZINARD SUD	2 860,00
ZB	70	BOIS DU MAYNE	7 000,00
ZB	66	BOIS DU MAYNE	1 710,00
ZB	60	BOIS DU MAYNE	1 130,00
ZB	56	BOIS DU MAYNE	1 500,00
ZB	55	BOIS DU MAYNE	1 920,00
AN	596	HURLELOUP	1 757,00
AN	592	HURLELOUP	900,00
AN	587	CHAMP DE RICHAUDEAU	823,00
AN	552	LE PETIT JARD	638,00
AN	514	ROQUECHEN	168,00
AN	510	ROQUECHEN	113,00
AN	471	LES FILLOLELES	215,00
AN	334	LES FILLOLELES	287,00
AN	300	LES FILLOLELES	3 239,00
AN	298	LES FILLOLELES	485,00
AN	297	LES FILLOLELES	457,00
AN	292	LES FILLOLELES	588,00
AN	195	LES FILLOLELES	615,00
AN	184	LES FILLOLELES	1 128,00
ZE	152	COMTEAU ROUBISQUE SUD	580,00
ZD	39	LE LANDE SUD	445,00
ZC	292	TERRIER DES PAJOTS	240,00
ZC	173	LA GRANDE LANDE	680,00
AL	373	AU PETIT JARD	1 445,00

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 033-213303746-20231107-202373BIENSANSM-DE

SLOW

AI	931	PLATE LANDE	58,00
AI	932	PLATE LANDE	866,00
AI	614	PLATE LANDE	1 973,00
AL	349	AU PETIT JARD	474,00
AL	348	AU PETIT JARD	667,00
AL	330	AU PETIT JARD	554,00
AL	323	SABLES DE MENARDEAU	188,00
AL	316	SABLES DE MENARDEAU	1 167,00
AL	315	SABLES DE MENARDEAU	404,00
AL	313	SABLES DE MENARDEAU	285,00
AL	96	PRISE DES BOIS	1 548,00
AL	43	LES ROMPIS	1 439,00
AE	148	BOIS DES ABEILLES	537,00
AI	606	PLATE LANDE	209,00
AI	65	CHAMP DES LAPINS	1 278,00
ZC	241	TERRIER DES PAJOTS	840,00
ZC	242	TERRIER DES PAJOTS	520,00
AI	7	LES AMELINS SUD	79,00
AI	5	LES AMELINS SUD	230,00
AI	2	LES AMELINS SUD	411,00
AN	103	HURLELOUP	355,00
AN	698	MOQUECHIEN	617,00
AH	503	TOUZINARD	580,00
AE	683	MOXENNE	1,00
AE	682	MOXENNE	35,00
AE	681	MOXENNE	72,00
AE	392	MOXENNE	1 127,00
AE	382	MOXENNE	584,00
AE	230	L EGLISE	400,00
AE	140	BOIS DES ABEILLES	1 224,00
AD	283	LE BOURG	50,00
AD	102	LE BOURG	64,00
AB	132	TERRIER DE LA BLANCHE	57,00
		<b>TOTAL M<sup>2</sup></b>	<b>82 030,00</b>
ZE	81		3 290,00
ZC	160		1 520,00

TOTAL M<sup>2</sup> 86 840,00

**Article 4** : Pour les besoins de la publicité foncière et répondre aux exigences de l'article 5 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955, il est ici précisé que l'interrogation au fichier immobilier fait apparaître :

- Concernant la parcelle ZE n° 81 :

- Au nom de **Madame Léa BOILEAU, veuve CHARRON**, née à VAL DE LIVEENNE (Gironde), le 10 juillet 1910 et décédée à BOSCAMNANT (Charente-Maritime), le 26 février 2002 :

Attribution de 4/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 6/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Madame Aline GUERINEAU, épouse RICHE**, née à SAINT THOMAS DE CONAC (Charente-Maritime), le 16 février 1921 et décédée à JONZAC (Charente-Maritime), le 13 décembre 2000.

Attribution de 5/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 3/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Madame Paulette GUERINEAU, veuve PEIGNON**, née à SAINT THOMAS DE CONAC (Charente-Maritime), le 7 juillet 1925 et décédée à BARZAN (Charente-Maritime), le 18 janvier 2010.

Attribution de 5/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 3/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Madame Noély Renée LALANDE, veuve PAILLET** née à REIGNAC (Gironde), le 25 décembre 1899 et décédée à BLAYE (Gironde), le 30 juillet 1992.

Attribution de 4/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attestation après son décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 26 octobre 1992, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 17 décembre 1992, volume 1992P, n°7157.

Attribution de 6/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

SLOW

- Au nom de **Monsieur Maurice LAMBERT, époux PLISSONNEAU**, né à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 2 novembre 1922 et décédé à BLAYE (Gironde), le 3 juillet 2008. Attribution de 5/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 3/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Monsieur André Jacques MAILLET, époux BOUIT**, né à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 1<sup>er</sup> décembre 1920 et décédé à BLAYE (Gironde), le 26 février 2008. Attribution de 5/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 3/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Monsieur Marcel Hilaire MAILLET, époux LALANDE**, né à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 14 janvier 1922 et décédé à BLAYE (Gironde), le 9 février 1193. Attribution de 5/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 3/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Madame Marie TRAINAUD, veuve LORTEAU**, née à REIGNAC (Gironde), le 9 juillet 1899 et décédée à le

Attribution de 4/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 6/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

- Au nom de **Madame Marie TRAINAUD, veuve MASSIERE**, née à REIGNAC (Gironde), le 7 juin 1903 et décédée à le

Attribution de 4/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation après décès reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 29 octobre 1991, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 28 novembre 1991, volume 1991P, n°7042.

Attribution de 6/80<sup>ème</sup> aux termes d'une attestation complémentaire reçue par Maître Xavier DE MONTALIER, notaire à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 20 janvier 1993, publiée au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 29 janvier 1993, volume 1993P, n°630.

SLOW

- Concernant la parcelle ZC n° 160 :

Au nom de **Monsieur Jean CHASSIN, époux BERNARD**, né à SAINT CIERS SUR GIRONDE (Gironde), le 23 mars 1908 et décédé à BLAYE (Gironde), le 28 avril 1983. Attribution de la parcelle aux termes d'un procès-verbal de remembrement clôturé le 22 octobre 1981, publié au service de la publicité foncière de LIBOURNE 1 le 22 octobre 1981, volume XXX n°96.

Précision étant ici faite que les parcelles sont évaluées ensemble à la somme de 34.613,15 €

### Il convient d'autoriser Monsieur le Maire

- à constater la présente incorporation par un arrêté qui fera l'objet des mesures de publicité foncières nécessaires à son opposabilité aux tiers.
- Plus généralement, à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'incorporation de ces biens au domaine communal.

### Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à incorporer par arrêté les immeubles ci-dessus désignés pour une superficie totale de 86.840 m<sup>2</sup> d'une valeur totale de 34.613,15 €
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme  
Le **07 novembre 2023**

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance  
**Frédéric ATTAL**



Le Maire  
**Arnaud OVIDE**

